

MDPH : Focus sur les droits et prestations

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée, elle, à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant en situation de handicap de moins de 20 ans. Elle n'est pas soumise à condition de ressources. Une demande de Prestation de Compensation du Handicap peut être également faite dès lors qu'un complément est attribué et le choix entre Prestation de Compensation du Handicap et complément d'AEEH est alors possible. Si vous hésitez entre la demande d'un complément d'AEEH ou de la PCH, vous pouvez indiquer dans le projet de vie que vous souhaitez une étude des deux possibilités. Vous recevrez alors les deux propositions et opterez pour celle qui vous convient le mieux.

L'AEEH de base est de 129,99 euros par mois.

Elle peut être majorée par un complément qui varie en fonction de plusieurs facteurs, comme par exemple la cessation d'activité d'un des parents.

L'AEEH se demande sur le cerfa 13788*01

Il faut parfois renouveler la demande d'AEEH et ses compléments tous les ans. Regardez bien la durée d'attribution. Ils sont cumulables avec les prestations familiales et la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant). En revanche, ils ne sont pas cumulables avec l'AJPP (Allocation journalière de présence parentale), mais l'AEEH peut l'être.

[Consulter la vidéo](#)

*Groupe de travail et de relecture : **Dr Marie-Hélène Boucand** (Association française des Syndromes d'Ehlers-Danlos), **Edith Briffaut** (Assistante sociale site constitutif lymphœdème primaire), **Emmanuelle Caquineau** (Association AMRO-France HHT), **Claire Denis** (Assistante sociale CCMR Syndrome de Marfan et apparentés, Rennes), **Dr Sophie Dupuis-Girod** (Médecin CRMR Rendu-Osler), **Anne-Emmanuelle Fargeton** (Chargée d'études CRMR Rendu-Osler), **Isabelle Gueneau** (Assistante sociale CCMR Syndrome de Marfan et apparentés, Dijon), **Pr Guillaume Jondeau** (Médecin CRMR Syndrome de Marfan et apparentés), **Sarah Kherdjemil** (CNSA), **Pr Claire Le Hello** (Médecin ex CCMR Maladies vasculaires rares, Caen), **Joëlle Lucido-Battier** (Assistante médico-administrative CRMR Rendu-Osler), **Paulette Morin** (Association Marfans), **Jessica Pariente** (Cheffe de projet filière FAVA-Multi), **Fanny Saint-Marc** (Assistante sociale CRMR Syndrome de Marfan et apparentés), **Dr Frédéric Tallier** (Expert médical secteur personnes handicapées CNSA), **Dr Stéphane Vignes** (Médecin site constitutif lymphœdème primaire)*